

REUNION DU MERCREDI 26 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le 26 juin à 11 heures 12, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, Président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. PAUL PILOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. PASCAL DEMARTHE, MME BRIGITTE FOURE, M. PIERRE LINEATTE, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-LOUIS WADOUX

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2013 est adopté.

13.4.14-TRANSPORT INTERURBAIN, M. Bernard DAVERGNE, rapporteur.

M. de JENLIS regrette que le Plan de Déplacements Urbains (PDU) ne prévoie rien pour favoriser et fluidifier l'accès au CHU sud et aux cliniques privées de la Vallée des vignes.

Il souligne que la mairie d'Amiens estime résoudre tous les problèmes de circulation et de stationnement grâce aux transports en commun, or, il se dit sceptique à ce sujet d'autant que la nouvelle refonte du réseau Ametis ne prend pas en compte l'accès aux cliniques par la rue Alexandre Dumas.

Il appelle de ses vœux une amélioration de la coordination entre Amiens Métropole et le Département pour le transport scolaire dans la mesure où la réforme du réseau Ametis a montré les limites du manque de concertation pour la desserte de certains établissements scolaires accueillant des élèves du sud amiénois.

M. JARDE, en complément des propos de M. de JENLIS insiste sur les difficultés d'accessibilité au CHU sud et cite, à cet effet, plusieurs chiffres : 7 000 employés sont présents sur ces sites, 17 000 voitures y circulent chaque jour.

Il estime, au vu de ces chiffres, que le PDU ne prend pas suffisamment en compte le problème de l'accessibilité au CHU sud, ce qu'il considère comme regrettable sachant que la mise en place du tramway ne réglera que les difficultés de circulation et de stationnement des amiénois intra-muros. Il souligne que la circulation et le stationnement autour du centre-ville sont également occultés.

M. JARDE interpelle M. DAVERGNE sur les modalités de financement du projet de tramway puis il lui fait part de son regret, en tant que conseiller général, de l'absence de prise en considération du Trans'80 dans ce PDU et lui indique avoir assisté la veille à la réunion « Amstram » et insiste sur l'absence des 50 millions d'euros de subvention de l'État au plan de financement.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BIGNON pour M. MAQUET, M. WADOUX pour M. de JENLIS, M. SOMON pour M. CHEVAL, Mme FOURE pour M. JARDE, M. BOULANGER pour Mme LHOMME, Mme LEFEVRE pour Mme THUILLIEZ, M. DEMARTHE pour M. MATHON, M. BOULOGNE pour M. PROYART, M. BUISINE pour M. DAVERGNE, M. PIOT pour M. DESTRUEL.

En réponse à M. JARDE, M. DAVERGNE lui indique que le CHU sud devrait être desservi par le tramway et que l'estimation financière du projet est de 200 millions d'euros. Cependant, il lui précise ne pas avoir d'élément de réponse quant aux 50 millions d'euros de subvention de l'Etat.

M. DUBOIS estime important de connaître le montant des subventions que devront apporter les collectivités territoriales.

M. le Président indique à M. DUBOIS que le Département n'a pas été saisi d'une demande de subvention par le porteur de projet et qu'à sa connaissance, aucune collectivité territoriale ne l'a été. De ce fait, il considère qu'il faudra en discuter lorsqu'une demande officielle aura été déposée par le maire d'Amiens. Il attire également l'attention de ses collègues sur l'importance de la part du versement transport dans le montage financier du projet.

M. TETU, déclarant que l'accessibilité au CHU sud et aux cliniques privées est une de ses préoccupations, estime qu'il reste, comme il l'a indiqué lors de l'ouverture de cette session, une piste à étudier à savoir la gratuité de la rocade afin d'en améliorer l'utilisation. Il rappelle, à cet effet, la déclaration de M. CUVILLIER, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, sur la nécessité d'optimiser les aménagements existants.

Par sa part, il estime que cette infrastructure est actuellement sous-utilisée et considère qu'à travers l'avis que doit rendre le Conseil général, il convient d'interpeller une nouvelle fois les services de l'Etat, la SANEF et les partenaires sur la gratuité de la rocade car cela permettrait de mieux desservir le sud d'Amiens, desserte complétée par le tramway qui devrait, selon lui, aller jusqu'aux portes de la rocade.

Ainsi, il souhaite présenter un amendement à ce rapport afin que l'avis soit modifié dans la mesure où il a des propositions à faire notamment sur la gratuité de la rocade qui constitue une solution applicable immédiatement.

M. JARDE, ironisant sur les propos de M. TETU, se dit persuadé de vivre un grand moment dans la mesure où M. TETU reconnaît que les patients ne peuvent pas se rendre à l'hôpital à pied, en vélo ou en transport en commun. A l'attention de M. TETU, il précise avoir assisté comme lui à la réunion d'« Amstram » durant laquelle il a découvert que la station du tramway se trouverait à 800 mètres du CHU, distance considérable même si la marche est bonne pour la santé.

Il remercie M. TETU de sa prise de conscience de l'importance que constitue l'accessibilité à un lieu de soin pour les patients. De plus, il n'est pas opposé à la gratuité de l'ouest de la rocade mais l'accès se faisant par l'avenue du Golf, il se pose la question de savoir comment cette « deux fois une voie » pourra accueillir 17 000 voitures.

M. DEWAELE partage l'idée de M. TETU quant à la gratuité de la partie ouest de la rocade dans la mesure où cela peut contribuer à la fluidité du trafic. De plus, il rejoint M. JARDE sur la question de la station de tramway qui se trouve à 800 mètres du CHU et considère, ainsi, que le tramway devrait entrer dans l'hôpital.

M. de JENLIS se réjouit de la nouvelle position de M. TETU sur ce sujet et de ce fait la rejoint. Pour autant, il pose la question de l'accessibilité aux cliniques privées de la Vallée des vignes.

M. TETU rappelle que s'agissant de la station de tramway aux abords de l'hôpital, rien n'a été décidé, le débat restant ouvert et qu'ainsi, il est toujours envisageable de faire entrer le tramway dans l'hôpital. Quant aux cliniques privées, bien que conscient de leur importance, M. TETU insiste sur le fait que le tramway ne peut desservir l'ensemble des pôles d'une ville d'autant que la spécificité de la ville d'Amiens réside dans la dispersion des différents pôles. Ainsi, pour le moment, seuls sont concernés les sites les plus peuplés.

Pour conclure, il fait remarquer que sous la droite, rien n'a été réalisé dans le sud d'Amiens concernant la mise en place de transport en commun à l'inverse de la municipalité actuelle qui avance par étapes. Il estime que la solution à ce problème d'accessibilité passe par la mixité.

M. LEC souhaite apporter quelques précisions sur ce sujet sensible. Tout d'abord, il indique avoir visité avec M. DEMAILLY, maire d'Amiens, le nouveau CHU et reconnaît qu'il s'agit d'un formidable équipement.

De plus, il rappelle que, sous la mandature de M. de ROBIEN à la mairie d'Amiens, les problèmes de circulation et de stationnement n'ont pas été traités et ainsi, il déplore cette imprévoyance. Il lui semble évident que des solutions existent mais il est essentiel de connaître la position financière des collectivités territoriales.

Pour conclure, il fait part de son incompréhension face aux propos de l'opposition qui regrette que le tramway s'arrête à 800 mètres du CHU alors que cette même opposition qui siège au conseil municipal d'Amiens, ne s'accorde pas sur la mise en place de ce tramway qu'elle qualifie de désuet. Ainsi, M. LEC interpelle les élus de l'opposition et leur demande quelles sont les solutions qu'ils ont à proposer.

M. le Président remarque qu'au sein du Conseil général la course à l'élection municipale est lancée entre les éventuels candidats de droite. Il fait également part à ses collègues de son incompréhension quant à l'attitude de l'opposition qui ne cesse d'intervenir sur la question de la desserte du CHU alors que le maire précédent n'a rien prévu lors de la construction de ce site.

De plus, il souligne que l'opposition, à la question de l'accès au CHU et aux sept cliniques privées du sud d'Amiens, fonde sa position sur le « tout automobile » alors que d'autres solutions sont possibles à savoir les transports en commun et rappelle que dans d'autres communes, le tramway entre dans les hôpitaux.

Concernant la rocade ouest, il insiste sur le fait que M. de ROBIEN, qui était alors Ministre de l'Équipement, n'a pas fait le nécessaire pour mettre en place la gratuité de cette portion de rocade

et il relève à ce propos qu'Amiens est la seule capitale régionale de France dont une partie de rocade est payante.

En conclusion, M. le Président donne lecture du dernier paragraphe de la page 235 du rapport afin de rappeler aux membres de l'opposition que la réflexion n'est pas terminée et va se poursuivre. A toutes fins utiles, il souligne que l'objet de ce rapport est le PDU et non le tramway ou l'accessibilité au CHU sud d'Amiens.

M. DUBOIS juge que l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » soulève d'importantes questions telles que l'impact de ce PDU sur l'environnement, les modalités de financement, le rôle du syndicat mixte du transport départemental. De plus, il insiste sur l'absence d'information quant aux subventions qui seront demandées aux collectivités territoriales, sur les 50 millions d'euros que doit apporter l'Etat et sur la complexité du montage financier. Ainsi, il s'interroge sur la capacité financière des collectivités à soutenir le projet de tramway.

M. le Président, après avoir rappelé n'avoir été saisi d'aucune demande de subvention de la part du porteur de projet, insiste sur le fait que cette question sera étudiée le moment venu.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par Mme Brigitte FOURE, M. Olivier JARDE, M. Hubert de JENLIS et le groupe « Centre et Indépendants » qui est rejeté : les groupes « Front de Gauche, PCF et Apparentés », « Somme à Gauche », « La Gauche Solidaire », « Avenir en Somme » et « Indépendants en Somme » votant contre, M. CHAIDRON s'abstenant.

M. TETU indique qu'il a assisté à la réunion de la 4^{ème} commission, comme le lui permet le règlement intérieur, afin d'exposer son point de vue sur ce PDU. Il souhaite y apporter des compléments car, selon lui, l'échéancier manque de précision même si le document présenté est de bonne qualité. Il signale également que le précédent PDU ne prévoyait aucun comité de suivi.

Il estime en outre que les délais de mise en exécution des actions prévues sont imprécis voir inexistantes et prend pour exemple les actions en faveur du covoiturage.

M. TETU donne lecture de ses propositions de modification.

M. le Président aurait souhaité que M. TETU rédige un amendement plutôt que de solliciter une suspension de séance pour que la commission étudie cette proposition. Cependant, M. le Président n'est pas opposé à une communication écrite de ces éléments à l'ensemble des élus.

M. DEWAELE constate que le centre-ville d'Amiens est de moins en moins accessible pour les Samariens ce qui impacte négativement les petits commerçants. Il souhaite que le Département leur apporte son soutien.

M. le Président rappelle qu'il faut respecter l'autonomie et la souveraineté de la Ville d'Amiens et donc son choix politique sur ce sujet. Il rappelle, à ce propos, que de nombreux centres-villes ne sont accessibles qu'aux piétons et aux transports en commun en citant l'exemple de la ville de Londres.

M. JARDE demande à M. le Président s'il est possible de sous-amender un amendement.

M. le Président lui répond par la négative.

M. JARDE tient à féliciter M. le Président pour le travail mené, lors du précédent PDU, sur l'accessibilité du sud d'Amiens. Cependant, il regrette l'absence d'investissement financier de la part du Conseil régional en la matière.

M. le Président rappelle à M. JARDE que la Région a participé au financement du pont de Strasbourg à Amiens.

M. TETU demande, conformément à l'article 21 du règlement intérieur, que l'Assemblée décide s'il convient de statuer immédiatement sur l'amendement qu'il a proposé ou s'il est nécessaire de le renvoyer en commission.

M. le Président décide de renvoyer cet amendement en commission qui se réunira en début d'après-midi et reporte ainsi le vote du rapport.

13.6.18-VŒU « GOODYEAR : NOUS ATTENDONS DES REPONSES CONCRETES » déposé par les groupes « Somme à Gauche », « La Gauche Solidaire » et « Front de Gauche, PCF et Apparentés », Mme Catherine QUIGNON, rapporteur, présidente, conclusions adoptées.

13.6.19-VŒU « POUR UNE ETUDE DE MISE EN PLACE D'UNE TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE », déposé par le groupe « UMP et Apparentés », Mme Catherine QUIGNON, rapporteur, présidente, conclusions adoptées.

M. le Président souligne la pertinence de ce vœu dans la mesure où cette taxe départementale additionnelle peut représenter 70 000 à 80 000 euros de recettes supplémentaires.

M. MAQUET précise que cette taxe existe dans d'autres départements et que son assiette a pour avantage de ne pas reposer sur les Samariens mais sur les touristes.

M. le président suspend la séance.

(La séance est suspendue à 12h15 et reprise à 14 heures 25).

13.4.14-TRANSPORT INTERURBAIN, M. Bernard DAVERGNE, rapporteur.

Il est procédé à un vote sur l'amendement présenté par M. TETU, qui est adopté, les groupes de l'opposition ne prenant pas part au vote et M. CHAIDRON s'abstenant.

M. STOTER, en tant que vice-président du grand amiénois souligne que ce document a été validé par le syndicat mixte du grand Amiénois au regard de sa compatibilité avec le SCOT et insiste sur le fait que, pour le centre-ville d'Amiens, il s'agit non pas d'adopter une vision anti-voiture mais multimodale.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. GUYOT pour M. LOTTIN.

Il est procédé à un vote sur la délibération amendée qui est adoptée, les groupes « Front de Gauche, PCF et Apparentés », « Somme à Gauche », « La Gauche Solidaire », « Avenir en Somme » et M. LOTTIN votant pour, M. CHAIDRON s'abstenant.

Avant de lever la séance, M. le Président indique à ses collègues avoir participé à un déjeuner de travail avec M. JOUYET, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, M. le Préfet, M. GEWERC, Président du Conseil régional de Picardie, et M. DEMAILLY, maire d'Amiens et dont l'objet portait sur les prêts bonifiés.

Il rappelle que quatre projets, dont les conventions sont signées, sont actuellement concernés. Ces engagements représentent un emprunt de 9 millions d'euros sur 20 à 40 ans au taux révisable de 3.25%.

M. le Président précise, en outre, qu'une demande de prêt bonifié a été déposée pour le financement du projet « très haut débit ».

Il rappelle à ses collègues que le dimanche 30 juin auront lieu les manifestations « la Samarienne » à Samara et « Jazz sur l'herbe » à Saint RIQUIER. Le Festival de Saint-Riquier se déroulera quant à lui du 09 au 17 juillet et « les rendez-vous du Fleuve » à Camon les 06 et 07 septembre 2013.

Il précise enfin que la prochaine commission permanente se tiendra le 09 septembre et que la session consacrée au budget supplémentaire aura lieu les 25, 26 et 27 septembre prochains.
(La séance est levée à 14h40).

.....

LE PRESIDENT,

M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,

M. Paul PILOT